

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1085

présenté par
M. Hammadi, M. Bies, Mme Chapdelaine et Mme Corre

ARTICLE 20

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 37 :

« Lorsque l'objectif d'attribution fixé pour chaque bailleur n'est pas atteint, le représentant...*(le reste sans changement)* »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.